

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-55 INTITULÉ**

Règlement numéro CA29 0040-55 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0040-55** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption de la résolution CA22 29 0334, à la séance ordinaire du 5 décembre 2022, du projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 16 janvier 2023 à 18 h**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de modifier le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

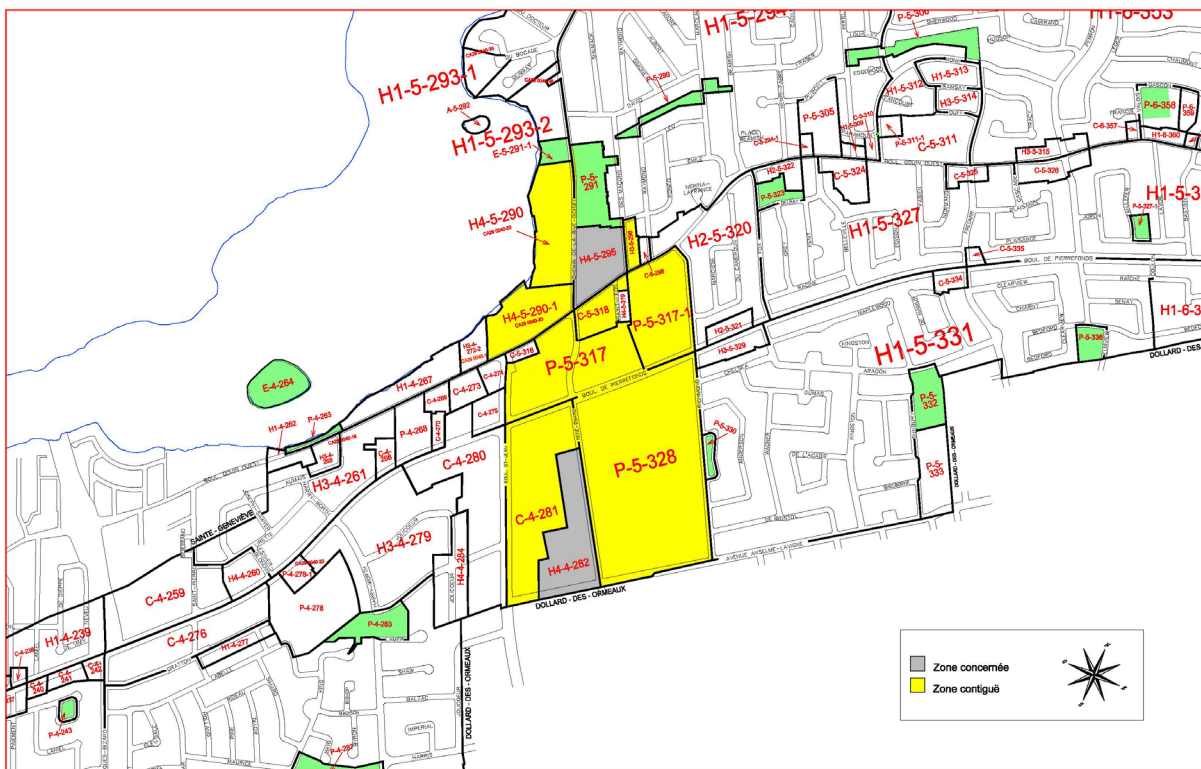
QUE ce projet de règlement contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution concerne les zones H4-4-282 et H4-5-295 ainsi que les zones contiguës C-4-281, P-5-328, P-5-317, P-5-317-1, C-5-318, H3-5-296, H4-5-290 et H452901.

Les personnes intéressées de ces zones et de leurs zones contiguës telles qu'identifiées au plan joint au présent avis, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en font la demande.

Les zones concernées et leurs zones contiguës sont illustrées sur la carte jointe au présent avis pour en faire partie intégrante.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement à <https://montreal.ca>.



Zones concernées : H4-4-282 et H4-5-295
 Zones contiguës C-4-281, P-5-328, P-5-317, P-5-317-1, C-5-318, H3-5-296, H4-5-290, H452901

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
 ce vingtième jour du mois de décembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim

Pier-Luc Bisailon-Landry, avocat

/ae